

L'ombre de Serge Dassault sur un procès pour tentative d'assassinat

Le procès sulfureux de Younès Bounouara, accusé d'assassinat et de violences volontaires avec arme. Le tout sous fond d'achat de votes à Corbeil-Essonnes.

SOURCE AFP

Le procès d'un proche du sénateur Serge Dassault (Les Républicains) pour une tentative d'assassinat à Corbeil-Essonnes, qui aurait été commise sur fond de soupçons d'achats de vote, s'est ouvert mardi devant la cour d'assises de l'Essonne. Younès Bounouara, 43 ans, est accusé d'avoir tiré le 19 février 2013 sur Fatah Hou, qui circulait en voiture dans le centre de Corbeil-Essonnes, blessant très grièvement ce boxeur, qui en garde des séquelles. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

Dès ses premiers mots, l'accusé, veste de costume sombre sur chemise blanche, a assuré d'une voix légèrement enrouée « *n'avoir jamais voulu tuer cette personne* ». « *Il y a eu des dégâts, c'est dommageable, je suis désolé* », a-t-il ajouté, justifiant ses tirs par les harcèlements et menaces dont il dit avoir fait l'objet de la part de la victime. Quelques heures avant les faits, Younès Bounouara et Fatah Hou avaient eu une violente altercation sur la Nationale 7, qui borde la cité sensible des Tarterêts. Le premier accuse le second de l'avoir insulté et menacé de mort, ce que conteste le second.

Au cœur du conflit, un article du *Canard enchaîné* de décembre 2012. Selon l'hebdomadaire satirique, Bounouara aurait touché 1,7 million d'euros de Serge Dassault en échange de l'aide apportée à l'élection de Jean-Pierre Bechter en 2010, et n'aurait pas redistribué l'argent « *comme il devait le faire* », selon Fatah Hou. Le sénateur LR a confirmé un don de deux millions d'euros qui était destiné, selon lui, à « *financer un projet industriel en Algérie* ». Il a récusé les soupçons d'achat de votes, qui lui valent une mise en examen dans un autre dossier.

Dassault et Bechter absents

Entendu comme témoin assisté dans l'affaire de tentative d'assassinat, l'avionneur, 91 ans, maire de Corbeil entre 1995 et 2009, n'a finalement pas été mis en cause au terme des investigations visant Bounouara, qui était l'un de ses relais dans les quartiers.

Cité à témoigner par la défense, le milliardaire a fait parvenir une lettre de son avocat **Pierre Haïk**, lue à l'audience par le président, invoquant « *un voyage à l'étranger* » et « un agenda chargé » l'empêchant de répondre à sa convocation. **Marie Dosé**, avocate de Fatah Hou a dit « *regretter infiniment* » que ce procès se passe d'un « *témoignage essentiel* ».

Jean-Pierre Bechter, successeur de l'industriel à la mairie de Corbeil, également cité par la défense, ne viendra pas témoigner non plus. Alors qu'il continue de siéger au conseil municipal, Pierre Bechter a fait valoir, via son avocat, « *des problèmes de santé* » rendant incompatible sa comparution. ✓